



Compte-rendu du conseil municipal du 25/08/2016

Membres présents à la séance : Mme Christine GALILEI, R. SALEMBIER, M. DUCROS, JM DURDILLY, JF. LACROIX, AM. LLOMBARD, S. VIGNON, B. BOURBON, JM LERISSEL, JM GARNIER (arrivé 20h37), G. CHARPIN, Y.MOREAU ;

Secrétaire de séance : G. CHARPIN

Absents excusés : R. MAYNARD, pouvoir donné à AM LLOMBARD ; S. CORGIER, pouvoir donné à C. GALILEI

Absent : S. KASPRZYK.



Ordre du jour :

- Situation actuelle et projet pour le commerce de la Boulangerie Epicerie

M. et Mme MAGNARD ont fermé leur boulangerie pour raisons médicales. Un dépôt de pain est actuellement en place à l'auberge des Sapins et un rayon épicerie au Tabac Presse.

A ce jour, la cessation d'activité n'est pas prononcée, la commune n'est donc pas en possession des locaux ; d'autre part, le laboratoire n'étant plus aux normes, il est donc difficile de réinstaller un boulanger dans ces lieux dans l'immédiat.

Un projet a été validé au conseil municipal du mois de mai : il s'agit de transférer la boulangerie à l'emplacement du Vival et de mettre en place une épicerie, avec création d'un laboratoire aux normes, changement du four et avec un espace de vente plus adapté. Un contact avait été pris dès le mois de juin avec la Chambre de Commerce et un rendez-vous était fixé en août avec M. et Mme Magnard.

Ce projet n'est pas remis en cause. Madame le Maire et M. Ducros, adjoint, ont contacté un boulanger intéressé, il a un rendez-vous prévu la semaine prochaine avec la Chambre des Métiers.

Deux rendez-vous sont déjà pris avec des architectes agenceurs de magasin et auront lieu la semaine prochaine. Ces rencontres permettront d'estimer l'importance des travaux à réaliser. Le magasin doit être accueillant pour les clients. La commune prend à sa charge la rénovation du local (partie laboratoire à l'arrière et espace de vente à l'avant). Des machines pourraient être achetées par la commune puis remboursées par le commerçant au fur et à mesure.

Le repreneur potentiel est jeune et motivé, la commune souhaite l'aider à lancer l'affaire, le soutenir afin que les habitants et les associations viennent se servir chez lui.

Pour monter ce projet, nous avons l'appui de la COR et de la Chambre des Métiers, un dossier de demande de subventions doit être déposé avant le 28 octobre 2016 auprès du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce); dans le cas contraire, tout serait repoussé d'un an. D'autres demandes de subventions seront également faites.

La Chambre des Métiers peut proposer d'autres candidats repreneurs si le projet ne pouvait pas aboutir avec le boulanger qui est intéressé.

La réalisation ne pouvant pas être immédiate, le conseil municipal pourrait étudier une solution alternative.

- Le boucher de St Vincent de Reins est venu à St Just d'Avray et il serait intéressé pour venir le samedi matin occuper le local de la boulangerie comme espace de vente. Il faudrait que le local soit mis aux normes, ce qui représente un coût important pour la municipalité. Mme le Maire l'a recontacté pour une éventuelle venue au marché ; il doit rendre réponse prochainement. Il pourrait peut-être aussi livrer ses produits à l'épicerie.
- Un jeune ostéopathe a visité le local médical, il travaille actuellement à domicile et serait intéressé pour occuper la salle du fond quelques demi-journées par semaine. Il pourrait être envisageable de lui laisser un délai pour régler ses premiers loyers afin de lui permettre de démarrer son affaire. Ce point sera délibéré au prochain conseil.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Mardi 13 septembre 2016, 20h30

Le Maire

Christine GALILEI

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Mairie de St Just d'Avray" and "17 NE" with two small stars on either side of the "NE".